

DEPARTEMENT DES YVELINES

ANNULE ET REMPLACE
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Convocation des élus par le Président le : 12/06/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/06/20
Affichage le : 26/06/20
Transmission préfecture le : 26/06/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200626-lmc1115424-BF-1-1
Du : 26/06/20
Délibération exécutoire le : 26/06/20

Préfecture des Yvelines
DRCL

Arrivé le : 01 JUL. 2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES
RÉSULTATS BUDGETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX
(CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE, MAISON ENFANCE YVELINES)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5886.1 du 25 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5932.1 du 28 juin 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5980.1 du 22 novembre 2019 adoptant la décision modificative n°1 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-6050.1 du 20 décembre 2019 adoptant la décision modificative n°2 2019 ;

Vu les comptes de gestion 2019 des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison Enfance Yvelines (MEY) présentés par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Les comptes de gestion 2019 des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY), présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs, sont approuvés.

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du **CMP** sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

**Résultats
Centre Maternel
Porchefontaine**

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus : €	4 339 540,00
Réalisé : €	4 147 066,39
Reste à réaliser : €	-

Recettes :

Prévus : €	4 339 540,00
Réalisé : €	4 147 066,39
Reste à réaliser : €	-

Investissement :

Dépenses :

Prévus : €	351 452,75
Réalisé : €	20 084,49
Reste à réaliser : €	1 704,83

Recettes :

Prévus : €	351 452,75
Réalisé : €	69 667,12
Reste à réaliser : €	-

Résultats de l'exercice 2019

Fonctionnement €	-
Investissement €	49 582,63

Résultats de l'exercice antérieur reporté

Fonctionnement €	-
Investissement €	257 852,75

Résultats de clôture de l'exercice 2019

Fonctionnement €	-
Investissement €	307 435,38
Résultat d'exécution de l'exercice 2019	307 435,38
Soldes des restes à réaliser en investissement €	-1 704,83
Résultats définitifs 2019	305 730,55

Article 3 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe **MEY** sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

**Résultats
Maison de l'enfance
Yvelines**

Fonctionnement :**Dépenses :**

Prévus : €	6 127 995,00
Réalisé : €	5 835 825,82
Reste à réaliser : €	-

Recettes :

Prévus : €	6 127 995,00
Réalisé : €	5 835 825,82
Reste à réaliser : €	-

Investissement :**Dépenses :**

Prévus : €	440 173,24
Réalisé : €	65 654,01
Reste à réaliser : €	5 128,36

Recettes :

Prévus : €	440 173,24
Réalisé : €	74 847,69

Reste à réaliser : €

-

Résultats de l'exercice 2019

Fonctionnement €	-
Investissement €	9 193,68

Résultats de l'exercice antérieur reporté

Fonctionnement €	-
Investissement €	350 173,24

Résultats de clôture de l'exercice 2019

Fonctionnement €	-
Investissement €	359 366,92

Résultat d'exécution de l'exercice 2019 **359 366,92**

Solde des restes à réaliser en investissement € -5 128,36

Résultats définitifs 2019 **354 238,56**

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES
RÉSULTATS BUDGETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX
(CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE, MAISON ENFANCE YVELINES).

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Janick Géhin, Guy Muller.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Michel Laugier à Laurence Trochu.

